

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المنة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 1 – Octobre – Décembre 2001

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2001 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

BREF HISTORIQUE DU COLLECTIF

En Algérie, depuis l'arrêt du processus électoral en 1992, des milliers de personnes ont été victimes de disparitions forcées.

Le Collectif des familles de disparu(e)s a été créé en 1998 à l'initiative de familles de disparu(e)s résidant en France, avec l'aide d'Amnesty international, de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Le Collectif a, par ailleurs, bénéficié du soutien de NOVIB, du Comité Catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), France Libertés et EMMAÜS, Hourya/liberté, la F.S.U., ACAT...

Depuis sa création, le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) a travaillé sur l'information et la sensibilisation de l'opinion publique internationale sur l'ampleur de la crise des droits de l'Homme en Algérie, qui a mené à la disparition de milliers d'hommes et de femmes. Cela impliquait des rencontres avec de nombreuses personnalités, la participation à des conférences, des contacts avec les médias...

En juillet 1998, une tournée européenne a pu être organisée, grâce, notamment, au soutien des sections nationales d'Amnesty international et des Ligues nationales des droits de l'Homme, dans cinq capitales européennes (Amsterdam, Bruxelles, Londres, Paris et Genève).

Une délégation du Collectif, composée des familles de disparu(e)s venues de France et d'Algérie, a rencontré des députés, des représentants de la société civile, des personnalités, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires des Nations Unies à Genève.

Depuis lors, les familles, déterminées à mener la lutte jusqu'au bout, se sont mobilisées pour lutter pour la vérité et la justice. Grâce à cette persévérance, la question des disparitions forcées n'est plus un tabou en Algérie et le mur du silence a été brisé. Cependant, depuis les premières disparitions il y a dix ans, les autorités algériennes n'ont pas avancé dans la recherche d'une solution à cette tragédie.

Afin de préserver cette mobilisation, un espace de réunion et de rencontre pour les familles a semblé nécessaire en Algérie. Des locaux ont été trouvés en juillet 2001 à Alger et un bail a été signé au nom de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), l'association « SOS Disparu(e)s » n'ayant pas de statut légal en Algérie.

Grâce au soutien de National Endowment for Democracy (NED, USA) et du Fonds Catalan pour la coopération et le développement (Espagne) le bureau a pu être inauguré officiellement à Alger le 15 septembre 2001 en présence de représentants officiels de quatre pays: la France, la Suisse, le Danemark et l'Italie. Une représentante de National democratic institute for international affairs (NDI), organisation non gouvernementale des Etats-Unis était aussi présente.

Parmi les organisations algériennes, figuraient le Rassemblement action jeunesse (RAJ), le Front des forces socialistes (FFS), M. Taleb Ibrahim, ancien ministre, des représentants des familles de disparu(e)s d'Oran, de Constantine et de Relizane, des avocats d'Alger et le Président de la ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), Me Ali Yahia Abdenour.

Depuis quelques mois, donc, SOS Disparus fonctionne, à Alger, avec le soutien et en

partenariat avec le Collectif et développe ses activités propres

Nous avons le droit de savoir



Manifestation de familles de disparu(e)s, Alger, 2001

TEMOIGNAGE

Nous souhaitons profiter de cette première lettre d'information pour vous transmettre le témoignage d'une mère dont le fils est disparu. Ce témoignage a été reproduit tel qu'écrit par cette mère dans un souci d'authenticité

RELIZANE LE 04/06/2000

Messieurs, Les Responsables de la Délégation Fédéral des droits de l'Homme

Messieurs,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter votre intention de bien vouloir vous déclarez qu'à cet époque les années 95 je vie dans une ferme appartenant à K. A. Mohamed dans la quel mon fils à loué quelque Hectare pour travaillé un jeudi 10/08/95 a 12 h 30 et c'et ait l'invasion des militaires avec des policier et même des civils dont leurs noms D. AHMED dit M., F. MOHAMED, A. LARBI qui son tous en vie pour témoigner et sil ne veut pas témoigner il ya des moyen pour les faïres témoigner.

Il nous on endommager notre foyer et même il nous on confisqué notre argents et un tracteur pendant 09 mois après les 09 mois il nous on rendu notre tracteur seulement l'argents son disparue et même il nous on délivré une pièce par l'administration du sectaire militaire pour circuler ce tracteur ci-joint pièce.

En suite de temps en temps je frappé à la porte du secteur militaire pour me renseigner mon fils M. A. MOHAMED et mon petit fils M. A. MOKHTAR il me fout dehors, chez la gendarmerie aussi

Chez le commissariat aussi

J'ai établi des lettres au procureur de la république et rein à signaler, En fin j'ai écrit au droit de l'homme international je ne cesse d'écrire jusqu'a ce jour

Veuillez prendre en considération avec toutes mes salutations distinguées et respectueuse

INFORMATIONS ET ACTIVITES

CONFERENCES ET RENCONTRES A BARCELONE

Entre octobre et décembre 2001, Nassera Dutour a effectué de nombreux déplacements à l'étranger afin de poursuivre le travail de sensibilisation et d'information de l'opinion publique.

Au mois d'octobre, un déplacement de 5 jours à Barcelone a été organisé par l'association espagnole, Solidarité et développement pour la paix (Sodepau). Plusieurs conférences ont eu lieu afin de présenter le Collectif et ses activités.

Une conférence de presse a été organisée. Nassera Dutour a rencontré l'association des avocats du barreau de Barcelone afin d'étudier les possibilités de travail en commun. Ces avocats sont venus ensuite à Paris et ont rencontré plusieurs Algériens victimes ou témoins des violations des droits de l'Homme.

Plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment avec le département des relations internationales de la Mairie de Barcelone, des journalistes de radios et de périodiques, ainsi que des représentants de partis politiques.

LE COLLECTIF PARTICIPE AU CONGRES POUR LA PAIX A LILLE

Au mois de novembre, Nassera Dutour a été invitée à participer au Congrès « Pour le 3ème millénaire, des femmes construisent des ponts de Paix » organisé à Lille par l'association des Mères pour la Paix. Elle a assisté à l'assemblée plénière et a animé un atelier sur les disparitions forcées.

UNE SERIE DE RENCONTRES A LA COMMISSION EUROPEENNE

A la fin du mois de novembre, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) a organisé

quatorze rencontres pour le CFDA représenté par Nassera Dutour, et pour la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) représentée par Me Hocine Zehouane, vice-Président de la LADDH et Yahia Assam, à Bruxelles avec des parlementaires européens, des représentants de la Commission européenne et du ministère belge des Affaires étrangères, des membres du Conseil de l'Union européenne et avec l'association Voix de femmes.

Nassera Dutour a pu à cette occasion poser le problème des disparitions forcées en Algérie à quelques jours du paraphe de l'accord d'association avec l'Algérie.

Selon la Déclaration de Barcelone, une clause relative aux droits de l'Homme est insérée dans les accords et l'un des objectifs du Collectif, avec d'autres organisations internationales telles que la FIDH, est d'inciter l'Union européenne à demander à l'Algérie le respect de cette clause.

Dans la même perspective, deux déplacements (au Canada et en Belgique) sont prévus en mars 2002.

LES FORCES DE L'ORDRE ALGERIENNES S'EN PRENNENT, A CONSTANTINE, AUX FAMILLES DE DISPARU(E)S

Les familles de disparu(e)s ont pris l'habitude de se rassembler tous les jeudis à Constantine, pour réclamer comme ailleurs, la vérité et la justice. Récemment, à quatre reprises, les 18 et 25 octobre 2001 puis les 1^{er} et 8 novembre 2001, les familles de disparu(e)s ont été dispersées par la force et ont fait l'objet de menaces de la part des forces de l'ordre.

Selon un témoignage, le jeudi 8 novembre, pendant le rassemblement, des forces anti-émeutes sont intervenues massivement ;

des femmes ont été traînées sur environ sept cent mètres. Prévenu, Me Boudjema Ghechir, avocat à Constantine et président de la Ligue algérienne des droits de n'ont plus la charge d'assurer l'ordre pendant les manifestations des familles de disparu(e)s qui peuvent désormais « *se rassembler dans la paix* ».

ASSEMBLEE GENERALE DU COLLECTIF

L'assemblée générale du Collectif s'est tenue le 20 décembre 2001. Les membres du bureau ont été renouvelés dans leur fonction à l'exception du secrétaire général et du trésorier. Ont été élus à ces postes, François Della Sudda (secrétaire général) et Christian Gay Bellile (trésorier).

Deux nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration : Yahia Djafri et Zaïma Benachour. Les objectifs prioritaires suivants ont été définis : mise en place d'une mailing-list, enrichissement de la base de données recensant les disparu(e)s, publication d'un recueil de témoignages des familles de disparu(e)s et réponse systématique au Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires des Nations Unies.

D'autres points restent en discussion et notamment l'attitude à adopter face à la saison de l'Algérie qui doit avoir lieu en 2003.

LES FAMILLES DE DISPARU(E)S REÇUES A ALGER PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ALGERIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Une délégation de SOS Disparus a été reçue, à sa demande, par le président de la Commission consultative nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme qui a remplacé l'Observatoire national de promotion et de protection des droits de l'Homme. Me Ksentini, le président de cette Commission a reçu le jeudi 27 décembre 2001 des familles membres de SOS Disparus. A l'issue de

l'Homme (LADH), est intervenu et a été menacé et agressé par la police. Depuis cette agression, les forces anti-émeutes

cet entretien, Me Ksentini a promis que des enquêtes seraient ouvertes et que les dossiers des disparu(e)s seraient pris en compte

UN DEFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME CONDAMNE

Mohamed Hadj Smaïn, représentant de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) dans la Wilaya de Relizane, a été condamné, le 5 janvier 2002, par le tribunal correctionnel de Relizane à deux mois de prison ferme, 5000 dinars (DA) d'amende et à verser 10000 DA à chacun de plaignants qui avaient déposé une plainte contre lui pour diffamation dans l'affaire des charniers de Relizane.

L'observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme avait mandaté M. Khemaïs Ksila, secrétaire général de la Ligue Tunisienne des droits de l'Homme pour observer ce procès. Une délégation de SOS Disparus, venant d'Alger, a par ailleurs assisté au procès. Mohamed Smaïn a interjeté appel de ce jugement; l'audience aura lieu le 10 février.

UNE DELEGATION AMERICAINE REÇUE A ALGER PAR SOS DISPARUS

Le Consul chargé des droits de l'Homme auprès de l'Ambassade des Etats Unis en Algérie, M. Andrew Mitchell, et Mme Joanna Levinson, officier politique au sein du bureau droits de l'homme, démocratie et travail au Département d'Etat américain, en déplacement en Algérie ont été reçus dans le bureau de SOS Disparus en janvier 2002.

Le dossier des disparu(e)s et les méthodes de travail de l'association leur ont été présentés. Après avoir posé de nombreuses questions, ils se sont engagés à « faire de

leur mieux » auprès des autorités algériennes pour concrétiser la volonté de recherche de la vérité. Un autre rendez-vous est prévu.

A PROPOS DE SOS DISPARUS

La mobilisation des familles de disparu(e)s ne fait que se renforcer depuis l'ouverture du bureau de SOS Disparu(e)s à Alger.

Les familles s'impliquent en assurant chaque jour, à tour de rôle, des permanences afin d'accueillir d'autres familles, de recueillir des témoignages, de deux fois par semaine ; des rendez-vous sont pris jusqu'au 14 février. Des permanences de soutien juridique se mettent également en place.

Les familles continuent à se rassembler, à Alger, deux fois par semaine, le dimanche devant la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme et le mercredi place du 1^{er} mai ; dans les autres grandes villes, les rassemblements ont lieu une fois par semaine.

De nouveaux dossiers ont été reçus, notamment de Médéa, après la parution dans la presse d'un article relatif à l'inauguration du bureau. Une rencontre a été organisée entre les différents comités (d'Oran, de Relizane, de Constantine, d'Alger et de Mostaganem) de familles de disparu(e)s dans le bureau à Alger.

L'idée d'une marche nationale a été évoquée et Nassera Dutour leur a présenté le programme du Collectif.

De plus, des demandes de rendez-vous ont été envoyées aux familles qui ont déjà déposé leur dossier afin de compléter leur témoignages, de les rencontrer et d'obtenir leur accord formel en vue de la publication d'un ouvrage de recueil de témoignages.

participer aux activités et d'apporter leurs compétences. Des activités sociales et culturelles sont en cours d'organisation : cours de couture dispensés par une mère de disparu, cours d'informatique (en discussion), soutien scolaire, cours d'alphabétisation (en cours), conférence-débats avec projection de film (en préparation) sur les disparus dans d'autres pays (Chili, Argentine). Des séances de soutien psychologique aux familles ont commencé et se poursuivront au rythme de

UNE NOUVELLE DISPARITION

Une famille a été de nouveau touchée par l'enlèvement d'un de ses enfants. Mme T., vivant à Alger, est victime de harcèlement de la part des autorités depuis de nombreuses années.

Un de ses fils, T. Said avait été enlevé en 1994 et reste à ce jour, disparu. Elle-même a été victime de plusieurs arrestations et interrogatoires.

Un autre de ses fils, T. Omar, avait été arrêté et condamné en 1994 pour appartenance à un groupe terroriste puis avait été libéré en 1999 grâce à la loi dite de concorde civile. Apprenant en décembre 2001 qu'il était de nouveau recherché, il s'est enfui.

Convaincu de renoncer à se cacher et de consulter un avocat, il est rentré au domicile familial. Le samedi 26 janvier, T. Omar a quitté son domicile pour se rendre à l'hôpital et n'en est jamais revenu. La famille a fait le tour des lieux de détention possibles et des tribunaux, sans aucun résultat.

Le Collectif est très inquiet quant au sort qui a été réservé à ce jeune homme. Le délai de garde-à-vue qui est de 12 jours, expire le 7 février ; à cette date, si nous n'avons toujours aucune nouvelle, il sera considéré comme disparu.